



+ PUSSAY +

DES MARAÎCHERS PLUTÔT QU'UN PROJET IMMOBILIER.

La commune de Pussay a favorisé l'installation de 2 maraîchers sur des terres communales, alors louées à des agriculteurs en grandes cultures. Pour favoriser leur installation, elle a également mis à disposition l'un des logements communaux, anciennement logement de fonction de l'instituteur. Cette expérience d'une durée totale de 6 mois atteste que l'implication et la détermination de la collectivité est facteur de réussite en matière d'installation agricole.



© Boquien

Contexte

Commune de 2000 habitants située dans le Sud de l'Essonne, Pussay est entourée des champs céréaliers des plaines de la Beauce. La ville compte six exploitations agricoles sur la commune, toutes en grandes cultures intensives. Le changement d'équipe municipales en 2008, un projet de centre commercial est abandonné. La réflexion s'engage autour d'une ambition agricole et alimentaire pour la commune. Une commune à la lisière, qui veut faire de la ruralité un atout pour la transition écologique et a fait le choix d'un autre grand pari : celui de l'autonomie.

Une forte volonté politique d'infléchir le projet d'urbanisation

Le patrimoine de la commune est analysé par les services qui repèrent une parcelle de 4,7 hectares alors cultivée par deux agriculteurs en grandes cultures, mises à leur disposition à titre gracieux. Concernant le droit des sols, le précédent conseil municipal avait classé ces terres, en bordure de village, en zone d'activité artisanale et commerciale. Le nouveau Maire prend alors soin de modifier le PLU et les classe à nouveau en zone agricole.



La mise en relation porteurs de projets - collectivité : la force des réseaux

Sylvie et Florent cherchent des terres pour s'installer en maraîchage depuis 3 ans. Neuf échecs successifs ne parviennent pourtant pas à les décourager. Ils sont accompagnés par le Pôle Abiosol (Accompagnement de projets biologiques et solidaires en Île-de-France regroupant Terre de Liens IDF, le réseau des Amap IDF, une couveuse d'activités agricoles et le Groupement des agriculteurs bio d'IDF) qui les soutient humainement et techniquement dans ce parcours du combattant, dans une région où l'accès au foncier agricole pour les hors cadres familiaux est particulièrement tendu.

Une conférence au printemps permet au Maire de Pussay de prendre connaissance du Pôle Abiosol et des porteurs de projets prêts à s'installer. Une petite annonce est alors rédigée puis publiée par la commune de Pussay via le Pôle Abiosol. Cette annonce retient particulièrement l'attention de Sylvie et Florent. Une rencontre dans l'été permet de poser les besoins et les attentes de chacun. S'ensuit alors un courrier de la commune avec accusé de réception donnant congé aux exploitants d'alors. Ils déchaument les terres qui sont ensuite mises à disposition de Florent via un bail rural de 9 ans.

Rendre l'installation agricole viable grâce à un environnement favorable

La production maraîchère nécessite une présence quotidienne de la part des agriculteurs. La question du logement est incontournable dans ce type d'installation. Le Maire, conscient de cette contrainte, propose aux jeunes de s'installer, dans un premier temps, dans l'ancien logement de fonction de l'instituteur. Le prix de la location s'approche des prix des logements sociaux et est compatible avec le lancement de l'activité de Florent.

La question de l'accès à l'eau pour ce type de production est également un paramètre à prendre en compte dès le début du projet. Le Maire propose de financer cet équipement pour assurer un pack terres - forage facilement transmissible lors de l'arrêt de l'activité, à la retraite de l'agriculteur. Il mobilise pour cela la réserve parlementaire du sénateur du département. Un forage est construit et devient propriété de la commune. Le loyer des terres agricoles est doublé conformément à la fourchette départementale pour des terres désormais irriguées. L'augmentation du loyer permet à la commune, sur la durée de carrière des maraîchers, de rembourser les fonds investis dans la construction du forage. Enfin, le bâtiment de stockage des légumes, dernière clé de la démarche pour rendre possible cette installation doit être construit. Compte tenu des investissements importants de cet équipement (80 000 €), la ville choisit de vendre une parcelle de 1600 m² au jeune agriculteur pour lui permettre de construire en propre.

L'implication de la population locale dans le projet

En lien avec le projet de développement des circuits courts sur la commune, le Maire et les porteurs de projets favorisent l'implication de la population pussayenne par la mise en place de réunions de concertation autour du projet. Les citoyens sont intéressés pour obtenir des légumes de saison, produits localement.

En 6 mois, le modèle retenu par la population est une AMAP, association de maintien de l'agriculture paysanne. Près de 50 familles s'organisent et constituent l'association, qui permettra la livraison des légumes 1 fois par semaine. Dans cette configuration,





l'agriculteur élabore le prix de son panier de légumes par rapport à ses coûts de production, de façon équitable et partagée. Il choisit de jouer la carte de la transparence auprès des amapiens et s'engage à leur fournir des légumes sur une durée conclue ensemble. Une véritable solidarité s'instaure alors entre tous les acteurs du territoire sur le projet

Etapes clés

- 2011 : Installation des maraîchers Florent Sebban, et Sylvie Guillot. Aujourd'hui, trois personnes travaillent et se rémunèrent grâce à la ferme, une personne est couvée sur la ferme.
- 2014 : projet de culture de PPAM (plante à parfum, aromatiques et médicinales) pour produire dans un premier temps des tisanes, des aromates et des sels aux herbes.
- 2020 : Projet d'acquisition de 15ha pour une régie agricole

Facteurs de réussite

- La réactivité des élus et des techniciens ayant permis l'installation d'un maraîcher en 6 mois
- Des terres agricoles et un logement de fonction disponible appartenant à la commune
- La mise en réseau entre offre et demande de foncier
- Signature d'une convention de veille foncière avec la Safer, qui permet à la mairie d'être avertie lors de la revente de terres et de se porter candidates.

Perspectives

- L'acquisition de terres est prévu pour la mise ne place d'une régie agricole. Une négociation est en cours avec la Safer pour 15ha.
- Le projet de cuisine centralisée mutualisée sur plusieurs communes avance, et l'association A Nous la cantine a fait signer des engagements à des listes candidates dans le cadre des élections municipales de 2020. La régie agricole municipale permettrait d'approvisionner la cuisine centrale, en complément d'autres installations indépendantes.



Ile-de-France